Société des institutrices

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 6

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

loi — dont les enfants que nous instruisons, que nous formons à la bonne conduite, seront les premiers à bénéficier. Nous devons être solidaires du moindre des enfants de notre Suisse. Nous devons donner notre appui effectif à une mesure qui peut améliorer leur santé physique et morale, même s'ils sont peu nombreux, même s'il n'y en avait qu'un... Hélas, nous n'osons affirmer qu'ils soient peu... ; les statistiques que les journaux nous apportent chaque jour nous couvrent de confusion.

Il y a plus encore. Si les pays catholiques se classaient parmi les rejetants, quelle honte pour nous ! Et combien les adversaires triompheraient ! Nous nous trouvons devant une dangereuse épreuve. Radicaux et socialistes nous observent. Déjà ils se réjouissent de constater dans nos rangs une vague de défection : « Comment, s'écrieront-ils dès le 7 avril, vous vous prétendez les défenseurs de la moralité, et vous n'avez pas su vous imposer la privation de quelques verres de schnaps ! Vous prétendez que le progrès ne sera solide, s'il ne tient compte de la vérité catholique, et vos électeurs catholiques sont incapables de faire triompher une loi qui est un incontestable progrès social et moral ! Vous proclamez que la bonne conduite ne se fonde que sur la religion, et votre religion n'est pas capable de vous entraîner à faire le sacrifice d'un abus de la liberté, abus qui est une source d'abrutissement, d'immoralité et de crimes ! Allez, vous n'êtes que des farceurs ! Nous ne pouvons compter sur vous pour gouverner notre pays. Vous êtes des mineurs incapables de discerner le bien véritable du pays, incapables même de discerner le bien moral véritable, incapables de suivre et peut-être de comprendre vos propres chefs ! »

La date est importante, car elle décidera non pas seulement d'une réglementation de la distillerie, mais de l'intelligence civique et de l'aptitude politique du peuple de notre canton. La loi serait-elle même acceptée dans l'ensemble de la Suisse, si notre canton ne donne pas une majorité acceptante convenable, il risque de ruiner l'autorité de celui qui le représente d'une façon si remarquable au Conseil fédéral et de le disqualifier aux yeux de nos Confédérés, de nous faire considérer par nos adversaires comme inaptes à comprendre le vrai bien du pays, à participer à son gouvernement au moyen de l'exercice des droits démocratiques.

Nous, qui saisissons la gravité de l'heure, usons de notre influence pour épargner à notre canton, à nos autorités, à notre religion elle-même, pareille honte et pareille régression.

E. Dévaud.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — *A Bulle*, jeudi, 3 avril, à 2 h. ½, à l'Ecole ménagère.

A Fribourg, jeudi, 10 avril, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule.